

## DOCUMENTS POUR SE FAIRE REMBOURSER SES ACTES MÉDICAUX EN VOYAGE PLONGÉE

En voyage plongée, nous pouvons avoir des soucis de santé, liés à la plongée...

2 cas :

\* **En Europe**, pensez avant votre départ à faire faire votre carte de sécurité européenne : peut se faire en ligne sur le site Internet de la sécurité sociale.

\* **Hors Europe**, cela devient vite compliqué... malgré l'assurance prise avec la licencevia LAFONT. Pour faire jouer cette assurance, il faut fournir des justificatifs qu'on ne pense pas toujours à prendre avec soi... Il est donc **IMPORTANT** de prévoir son dossier « assurance » avant de partir, au cas où !

Plusieurs cas peuvent être pris en charge :

- le rapatriement médical
- le retour des bénéficiaires
- la prise en charge des frais médicaux
- la visite d'un proche
- la prolongation de séjour

Voici **les justificatifs à avoir** pour faire jouer l'assurance :

- \* copie passeport avec Tampon(s)/Visa(s)/titre de séjour ou carte d'identité
- \* copie billets initiaux aller/retour (avion, train, bateau)
- \* justificatif de domicile (EDF, gaz, eau, téléphone, quittance de loyer (de – de 3 mois=
- \* pièces listées ci-dessus accompagnées des cartes d'embarquement, factures acquittées ainsi que d'un relevé d'identité bancaire du bénéficiaire.

Ces documents sont à envoyer *par mail* à :

**adherents.meddom@axa-assistance.com**

**Téléphone : 01 49 65 25 55 (de 9 h 30 à 12 h)**

Attention : l'assurance peut vous demander d'adresser d'abord votre demande de remboursement à la sécurité sociale...

**Il est PRIMORDIAL de garder TOUS VOS DOCUMENTS, FACTURES ...**